

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale
de la gendarmerie nationale

**Décision n° 67786 du 2 octobre 2019 portant promotion
de sous-officiers de gendarmerie de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1927943S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88703 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1831933S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} novembre 2019:
Merlet Florent NIGEND : 197020 NLS : 8048542

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} novembre 2019:
Georget Loïc NIGEND : 215496 NLS : 8069310

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} novembre 2019:
Marguet Yoann NIGEND : 197158 NLS : 8053158
Vidal Benjamin NIGEND : 242030 NLS : 8088291

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} novembre 2019:
Vidigal Nicolas NIGEND : 245130 NLS : 8097532
Colomb Vincent NIGEND : 368326 NLS : 8150533
Baccou Antoine NIGEND : 307703 NLS : 8105041

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 2 octobre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le colonel, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
L. LE GENTIL